

Procès-verbal

125^e séance du conseil d'administration
Séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 13 novembre 2023 à 18h30
à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, sous la présidence de Mme Suzanne Lepage

Présents :	Mme Judy Bambach M. Sylvain Chasle M. Philippe Ethier Mme Chantal Lalonde Mme Caroline Lamoureux Mme Suzanne Lepage, présidente par intérim M. Ronald Nicol Mme Louise Paré Dr Harry Max Prochette Mme Sylvie Tessier Dre Roselyne Villiard	Absents :	Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Esther Fournier Mme Geneviève Gagné M. Paul-Émile Ottawa
		Invités :	Mme Annie Plante, DGA Mme Julie Coulombe (point 12) Mme Catherine Simard (point 13) M. Éric Richard (point 14) Dre Lynda Thibeault (point 16) M. Stéphane Groleau (point 18) Mme Chantal Garneau (point 19)
Prise de notes :	Suzanne Pouliot, conseillère-cadre		

Séance publique annuelle d'information

La séance ordinaire du conseil d'administration a été précédée de la séance annuelle publique d'information. À cette occasion, le CISSS y a présenté :

- *Les faits saillants de l'année 2022-2023 (par madame Suzanne Lepage, présidente du conseil d'administration par intérim, et monsieur Philippe Ethier, président-directeur général par intérim);*
- *Les résultats financiers (par madame Chantal Garneau, directrice des ressources financières);*
- *Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes (par monsieur Steve Grenon, commissaire aux plaintes et à la qualité des services).*

S'en est suivie une période de questions.

La présidente du conseil d'administration par intérim a également souligné la contribution exceptionnelle de monsieur Jacques Perreault qui a terminé son mandat à titre de président et de membre du conseil d'administration en date du 15 octobre 2023, poste qu'il occupait depuis 2015. Elle a également souligné le départ de madame Maryse Poupart le 6 novembre dernier et l'a remerciée pour le travail accompli depuis son entrée en fonction en avril 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente par intérim constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 19h15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-148

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 25 septembre 2023

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-149

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Tessier
APPUYÉ PAR : M. Sylvain Chasle

« D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 septembre 2023 (huis clos et séance publique) comme ils ont été présentés. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 11 octobre 2023

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-150

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Séance extraordinaire du 27 octobre 2023

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-151

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré
APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2023 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Le 25 septembre dernier, le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Nelson Côté à titre de directeur des projets majeurs d'infrastructures. Monsieur Côté est entré en fonction le 30 octobre dernier.
- En date du 11 octobre 2023, le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Louis Deschamps au poste de directeur des services de santé physique de proximité au CHDL.
- En date du 27 octobre 2023, le conseil d'administration a nommé madame Mélanie Therrien au poste de directrice adjointe de l'exploitation des services TI – Directrice associée au CISSS de Laval – DRI LLL.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- M. Normand Rivest, comité des usagers du Nord de Lanaudière : Relativement aux documents soumis au C. A. pour adoption qui concernent directement les usagers, soit : la politique de gouvernance des renseignements de santé et de services sociaux et des renseignements personnels, la politique pour des environnements sans fumée, la politique sur le cheminement des usagers, le protocole sur le recours à la mesure d'encadrement intensif et la politique régionale sur le déplacement des usagers.

Monsieur Rivest mentionne que seule la politique pour un environnement sans fumée a été soumise à la consultation des comités d'usagers.

➤ *Pourquoi avez-vous cessé de consulter les comités d'usagers? Est-ce une nouvelle pratique de la direction?*

- Le président-directeur général par intérim mentionne que nous n'avons pas cessé cette pratique de consulter les comités d'usagers.
- En ce qui a trait à la politique de gouvernance des renseignements de santé et de services sociaux et des renseignements personnels : les comités d'usagers seront consultés sur la procédure d'application de cette politique. De plus, une rencontre est prévue en janvier 2024 afin d'expliquer les modalités découlant de la politique et afin de répondre aux questions.
- Pour ce qui est de la politique sur le cheminement des usagers : Madame Annie Plante confirme que le CUCI a effectivement été consulté sur cette politique. Elle fera un suivi avec Monsieur Rivest à ce sujet.
- En ce qui a trait au protocole sur le recours à la mesure d'encadrement intensif : nous constatons qu'effectivement, ce protocole n'a pas fait l'objet de consultation auprès des comités d'usagers.
- Politique régionale sur le déplacement des usagers : le délai du MSSS pour déposer la politique était très court.

Également, une attention particulière sera portée afin de s'assurer que toutes les instances soient consultées avant que les documents soient soumis à l'adoption par le conseil d'administration.

➤ *Pourquoi, lorsque les comités d'usagers sont consultés, ne reçoivent-ils pas la version finale des documents?* En fait, tout règlement ou politique est diffusé suivant l'adoption par le conseil d'administration.

7. INFORMATION

- Comme déjà annoncé, monsieur Jacques Perreault a terminé son mandat à titre d'administrateur et de président du conseil d'administration en date du 15 octobre dernier, et ce, après huit années d'implication au sein du C. A. Conformément à la loi, il appartient au ministre de la santé et des services sociaux de désigner le président, et ce, parmi les membres indépendants du conseil. D'ici là, ce rôle est assuré par la vice-présidente du conseil.
- Suivant la nomination de madame Poupart au CISSS de la Montérégie-Centre, monsieur Philippe Ethier assume les fonctions de PDG intérimaire depuis le 6 novembre dernier.
- Félicitations à madame Justine Tremblay, conseillère-cadre en soins infirmiers, qui s'est vue décerner le Prix Florence dans la catégorie *Relève*, remis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Cette haute distinction lui a été décernée le 25 octobre dernier lors d'une cérémonie organisée par l'OIIQ.
- Félicitations à M. Sandro Echaquan, infirmier praticien spécialisé de 1^{re} ligne, qui s'est vu décerner le prix de l'engagement remis par l'Université de Montréal lors de la Soirée Étincelles 2023 le 8 novembre dernier.
- Coup de chapeau à Mme Nancy Lambert, infirmière en santé mentale œuvrant au sein de l'équipe de suivi intensif dans le milieu pour qui son travail a été souligné dans le cadre de la campagne « Partagez-nous vos coups de cœur » initiée par le CII et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires du CISSS.
- Le CISSS a souligné, le 1^{er} novembre dernier, les noces d'albâtre de M. Fernand Chénier et de Mme Cécile Riopel, résidents du Centre d'hébergement de St-Jacques. En plus de célébrer les 75 ans de mariage, le 100^e anniversaire de M. Chénier a également été souligné. Un merci particulier à Mme Nathalie Champagne, gestionnaire du milieu de vie, ainsi que tous les partenaires et bénévoles qui ont rendu possible cet heureux événement.
- Lundi 2 octobre, le CISSS a souligné la mise en service du TEP scan, un équipement de pointe qui est entré en fonction en juin dernier. Ce projet représente un investissement total de 7,9 M \$ et la Fondation Santé Sud de Lanaudière a contribué pour une somme de 2,6 M \$.
- La campagne de vaccination contre la COVID-19 et l'influenza a débuté le 10 octobre dernier. La population a la possibilité de s'inscrire par internet ou par téléphone.
- Pour la population ne demeurant pas à proximité d'un point de service local, la vaccination mobile contre la COVID-19 et l'influenza reprendra sa route dès novembre. L'information sera disponible sur le site internet et la page Facebook du CISSS.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ - RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Louise Paré, présidente, dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 16 octobre 2023.

9. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Judy Bambach, présidente, dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 23 octobre 2023.

10. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES – RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Mme Suzanne Lepage, présidente du comité, dépose un résumé et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 8 novembre 2023.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

11. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

11.1 Démissions et Congés

En l'absence de Dr Saber Labidi, Dre Roselyne Villiard présente les recommandations du comité exécutif du CMDP en date du 10 octobre 2023.

Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-152

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

1. *D'accepter la démission de docteure **BADIA CHERGUI (92372) – ANATOMO-PATHOLOGISTE ASSOCIÉE** – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 31 décembre 2023.*
2. *D'accepter la démission de Docteure **SYLVIE DAIGLE (00130) – OMNIPRATICIENNE** – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 15 janvier 2024.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-153

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

1. *D'accepter le congé sabbatique de docteure **CATHERINE DESROSIERS (11547) – OMNIPRATICIENNE** – effectif à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 1^{er} septembre 2024.*

2. D'accepter le congé de maladie de docteur **EDWIN LAFONTAINE (75196)** – **CHIRURGIEN THORACIQUE** – effectif à compter du 23 août 2023, et ce, pour une durée indéterminée.
3. D'accepter le congé de maternité de docteure **ROXANE LARIVIÈRE (15364)** – **OMNIPRATICIENNE** – effectif à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024.
4. D'accepter le congé de maternité de docteure **ANNIE-JADE LESPÉRANCE (20508)** – **PÉDIATRE** – effectif à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024.
5. D'accepter le congé de maternité de docteure **ANNE-SOPHIE MOTTET (17755)** – **OMNIPRATICIENNE** – effectif à compter du 14 août 2023 jusqu'au 13 août 2024.
6. D'accepter le congé de maternité de docteure **MÉLANIE SENÉCAL-CLOUÂTRE (20753)** – **OMNIPRATICIENNE** – effectif à compter du 17 septembre 2023 jusqu'au 22 juin 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Octroi de statuts et privilèges

Modification de privilèges :

Sur proposition de madame Sylvie Tessier, dûment appuyée par monsieur Sylvain Chasle, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSLAN-2023/11-154				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1) COUILLARD, Ann-Marie	04667	Anesthésiologie	Modification de privilèges	AJOUTER les privilèges en Clinique de la douleur au sein du service d'Anesthésiologie du département d'Anesthésiologie pour le CISSS de Lanaudière à partir du 13 novembre 2023 jusqu'au 30 juin 2025.
2) PERREAULT, Frédéric	18350	Omnipratique	Modification de privilèges	RETIRER les privilèges en Médecine-hospitalisation au sein du service de Médecine d'hospitalisation du département de Médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière à partir du 30 août 2023. Les autres privilèges sont conservés.
3) PHANEUF, Denis-Carl	75243	Cardiologie	Changement de statut et modification de privilèges	Prendre connaissance du CHANGEMENT DE STATUT de membre Actif à membre Conseil, effectif à compter du 24 juin 2023. RETIRER les privilèges en Cardiologie, électrocardiographie, Épreuve d'effort, Holter et Cardiomémo au sein du service de Cardiologie et unité coronarienne du département de Médecine spécialisée pour le CISSS de

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/11-154				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
				Lanaudière à partir du 24 juin 2023. Les autres privilèges sont conservés.
4) SIMARD, Jennifer	97157	Omnipratique	Modification de privilèges	AJOUTER les privilèges en Aide médicale à mourir au sein du CISSS de Lanaudière à partir du 13 novembre 2023 jusqu'au 30 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nominations :

Sur proposition de madame Sylvie Tessier, dûment appuyée par monsieur Sylvain Chasle, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/11-155				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1) BOISVERT-MAYAR, Shaan	00922	Omnipratique	Nomination Date d'arrivée : 1 ^{er} août 2023	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Échographie d'urgence, Urgence au sein du service Urgence Sud du département Médecine d'urgence pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
2) ABDEL-MALEK, Alain	05535	Psychiatrie	Nomination Date d'arrivée : 3 septembre 2023 Port d'attache : CHDL	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Psychiatrie au sein du service Psychiatrie du département Psychiatrie pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
3) CARON, Jérôme	04669	Anesthésiologie	Nomination Date d'arrivée : 28 août 2023 Port d'attache : HPLG	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Anesthésie-réanimation, Clinique de la douleur au sein du service d'Anesthésiologie du département d'Anesthésiologie pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
4) LEVESQUE, Camille	02984	Psychiatrie	Nomination Date d'arrivée : 18 septembre 2023 Port d'attache : HPLG	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Psychiatrie au sein du service Psychiatrie du département Psychiatrie pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/11-155				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
5) LORD, Martin	03253	Médecine nucléaire	Nomination Date d'arrivée : 26 juin 2023 Port d'attache : HPLG	Une NOMINATION avec un statut de membre associé avec des privilèges en Médecine nucléaire, Tep Scan au sein du service Médecine nucléaire du département Imagerie médicale pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
6) NAULT, Mathieu	04712	Omnipratique	Nomination Date d'arrivée : 1 ^{er} juillet 2023	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Échographie d'urgence, UHB, Urgence au sein du service Urgence Sud du département Médecine d'urgence pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
7) PEPIN, Marie-Sophie	04738	Médecine interne	Nomination Date d'arrivée : 5 septembre 2023 Port d'attache : CHDL	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Médecine interne au sein du service de Médecine spécialisée pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
8) RIGUTTO, Claudia	04660	Psychiatrie	Nomination Date d'arrivée : 2 octobre 2023 Port d'attache : HPLG	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Psychiatrie au sein du service Psychiatrie du département Psychiatrie pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.
9) VINCELLI-SIMARD, Joëlle	05599	Omnipratique	Nomination Date d'arrivée : 1 ^{er} juillet 2023	Une NOMINATION avec un statut de membre actif avec des privilèges en Médecine-hospitalisation au sein du service Médecine d'hospitalisation du département Médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Nominations au comité de révision

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-156

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol
APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« DE nommer docteure Valérie Desjardins, cardiologue, et docteure Victoria Ann Hainault, omnipraticienne, à titre de membre du comité de révision;

DE nommer docteur Mazaheer Pyarali, chirurgien, et Dre Geneviève Leclerc, omnipraticienne, à titre de membres substitués. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Informations

Conformément à l'article 14.8.2 du règlement de régie interne, le comité exécutif du CMDP, lors de sa réunion régulière du 10 octobre 2023, a nommé de façon rétroactive docteure Jennifer Sirois à titre de chef du service de pathologie au HPLG, en date du 1^{er} avril 2020.

AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

12. ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ (EGI) 2023-2024 – PÉRIODE 6

Madame Julie Coulombe, directrice adjointe performance et valorisation des données, présente et commente l'entente de gestion et d'imputabilité à la période 6 se terminant le 12 août 2023. Elle présente les cibles atteintes, de même que les enjeux et mesures visant l'atteinte des cibles et répond aux questions des membres.

13. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) - NOMINATIONS

Les membres du CÉR du CISSS de Lanaudière souhaitent élargir le nombre de membres de manière à assurer son bon déroulement. Actuellement, le comité se compose de six membres réguliers et de deux membres substitués. Bien que le nombre minimal soit atteint et que toutes les fonctions soient pourvues, les membres du CÉR souhaitent élargir le nombre de membres de manière à assurer son bon déroulement (atteinte du quorum et expertise pertinente quant à l'évaluation éthique). À cet effet, madame Catherine Simard, conseillère-cadre, présente aux membres les recommandations pour la nomination de trois membres substitués.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise des membres au sein du comité d'éthique de la recherche ainsi que des compétences variées pour assurer l'évaluation éthique des projets leur étant soumis;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-157

PROPOSÉ PAR : Mme Judy Bambach
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« *DE NOMMER, madame Judith Naud, à titre de membre substitut représentante du public du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière;*

DE NOMMER, Me Léa Champagne-Mercier, à titre de membre substitut ayant des connaissances dans le domaine juridique du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière;

DE NOMMER, madame Insaf Salem, à titre de membre substitut ayant une expertise scientifique du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière, et ce, en plus de son rôle de membre substitut ayant une expertise dans le domaine éthique. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PROTOCOLE SUR LE RECOURS À LA MESURE D'ENCADREMENT INTENSIF (MEI)

M. Éric Richard, directeur adjoint de la protection de la jeunesse, est présent pour répondre aux questions des membres.

Les mesures d'encadrement intensif (MEI) visent à assurer la sécurité d'un enfant présentant un risque sérieux de danger pour lui-même ou pour autrui en raison, notamment, de la gravité de ses comportements, leur intensité et leur récurrence.

Les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) du CISSS de Lanaudière n'ayant actuellement aucune unité d'encadrement intensif, ce protocole réfère donc au recours à la mesure d'encadrement intensif (MEI) plutôt qu'à l'hébergement en unité d'encadrement intensif. Cette mesure s'appuie sur l'article 11.1.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que sur le *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement*.

Le comité de gouvernance et d'éthique, à sa rencontre du 23 octobre 2023 en a pris connaissance, a émis ses commentaires et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'article 11.1.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse qui reflète la volonté du législateur d'encadrer juridiquement et socialement l'hébergement d'un enfant dans un lieu dont l'architecture et les conditions de vie limitent de façon importante ses comportements et ses déplacements;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement qui précise les conditions relatives à l'utilisation de la mesure d'un tel hébergement;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la mesure d'encadrement intensif qui illustre l'importance que ses balises, ses normes et ses procédures d'application soient clarifiées et bien connues par tous les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil d'administration d'adopter un protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif dans ses installations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-158

PROPOSÉ PAR : Mme Judy Bambach
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le protocole sur le recours à la mesure d'encadrement intensif du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La présente politique a été présentée au comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2023 par Me Marie-Claude Boutin.

L'établissement doit adopter des règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels et rendre compte de sa conformité à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

La présente politique énonce les principes fondamentaux applicables au maintien de la sécurité et de la confidentialité des renseignements détenus par le CISSS de Lanaudière. Elle prévoit également les responsabilités des personnes visées par cette politique et des instances appelées à assurer le respect du cadre légal applicable. Elle vise ainsi à améliorer la qualité des services offerts en simplifiant la circulation des renseignements de façon à ce qu'ils suivent les usagers qu'ils concernent dans leur parcours de soins et de services.

Cette politique remplace la politique sur l'accès aux renseignements personnels de l'utilisateur et leur protection adoptée en 2017.

Les comités d'usagers seront consultés sur la procédure d'application de cette politique. Une rencontre est également prévue en janvier 2024 afin d'expliquer les modalités découlant de la politique et afin de répondre aux questions

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-159

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard
APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

« D'adopter la politique de gouvernance des renseignements de santé et de services sociaux et des renseignements personnels;

D'abroger la politique sur l'accès aux renseignements personnels de l'utilisateur et leur protection adoptée en 2017. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. POLITIQUE POUR DES ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE

Dre Lynda Thibeault est présente pour répondre aux questions des membres. La politique a également été présentée au comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre dernier.

La politique pour des environnements sans fumée a été adoptée en 2017 et modifiée en 2019. Elle vise un environnement exemplaire sans fumée, favorable à la promotion de la santé et à la protection de la population.

En septembre 2022, suivant le dépôt du rapport sur l'application de la politique pour des environnements sans fumée au conseil d'administration, les activités d'implantation de la politique, un comité de pilotage et deux sous-comités sur les environnements sans fumée et sur la cessation tabagique ont été mis en place.

Les travaux du comité de pilotage et des sous-comités ont débuté en novembre 2022, sous la coordination de la Direction de santé publique. Plusieurs actions sont actuellement en cours pour préparer son déploiement, le tout de façon graduelle.

CONSIDÉRANT la Loi concernant la lutte contre le tabagisme qui prévoit que tout établissement de santé et de services sociaux doit adopter une politique de la lutte contre le tabagisme visant à établir un environnement sans fumée ;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par le comité de pilotage et les consultations auprès des différentes instances ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-160

PROPOSÉ PAR : Mme Judy Bambach

APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« D'adopter la politique sur les environnements sans fumée du CISSS de Lanaudière ;

D'abroger la politique pour des environnements sans fumée adoptée le 16 décembre 2019. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. POLITIQUE SUR LE CHEMINEMENT DES USAGERS

La politique sur le cheminement des usagers a été présentée au comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2023.

Madame Annie Plante est présente pour répondre aux questions des membres. La présente politique répond à l'une des normes de pratique organisationnelle requise (POR) du cheminement de l'utilisateur. À l'origine, celle-ci s'adressait surtout à la clientèle qui transite par l'urgence et il avait été convenu de bonifier celle-ci afin qu'elle soit axée davantage sur les corridors de services, autant au niveau du volet santé que le volet social.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-161

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lalonde
APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

« *D'adopter la politique du cheminement de l'utilisateur;*

D'abroger la politique sur le cheminement des usagers adoptée le 18 février 2019. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. POLITIQUE RÉGIONALE SUR LE DÉPLACEMENT DES USAGERS

À la demande du MSSS, le CISSS de Lanaudière doit se doter d'une politique régionale sur le déplacement des usagers.

Monsieur Stéphane Groleau présente et commente le projet de politique et répond aux questions des membres. La politique devra être transmise au MSSS suivant son adoption par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'obligation des établissements de se doter d'une politique régionale sur le déplacement des usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-162

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard
APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Tessier

« *D'adopter la Politique régionale sur le déplacement des usagers. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

19. COMITÉ DE VÉRIFICATION

19.1 Résumé de la rencontre du 6 novembre 2023

En l'absence de madame Esther Fournier, présidente, monsieur Ronald Nicol dépose un résumé de la rencontre du comité de vérification et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre.

19.2 Suivi des projets informatiques 2023-2024

M Philippe Ethier présente, pour information, la liste des projets informatiques pour l'exercice financier 2023-2024. Ladite liste a également été présentée au comité de vérification par monsieur Martin Delage.

19.3 Régime rétrospectif de la cotisation 2024 CNESST – Choix limite d'assurance par lésion

Par Mme Chantal Garneau

Comme à chaque année, le conseil d'administration doit statuer sur le choix limite d'assurance par lésion. Une analyse détaillée a été effectuée par la firme d'experts. Le dossier a été soumis au comité de vérification qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière statue annuellement sur le choix de limite d'assurance par lésion de la cotisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière identifie un membre autorisé pour l'envoi du formulaire « Attestation du choix de limite par lésion – ajustement rétrospectif 2024 » et pour tout autre formulaire requis par la CNESST;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 6 novembre 2023 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-163

PROPOSÉ PAR : M. Ronald Nicol
APPUYÉ PAR : M. Sylvain Chasle

« De fixer, pour l'année de cotisation 2024, le choix de limite par lésion à l'équivalent de sept (7) fois le salaire maximum annuel assurable;

D'autoriser Mme Julie Trudel, directrice adjointe des ressources financières, à transmettre le formulaire requis à la CNESST. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

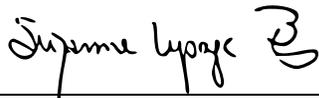
La prochaine séance ordinaire aura lieu lundi 5 février 2024.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de lever la séance ordinaire à 20h30.

Résolution CA CISSSLAN-2023/11-164

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Suzanne Lepage
Présidente du C. A. par intérim



Philippe Ethier
Président-directeur général et secrétaire